



11 juillet 2023

Nouveau report de la loi « Bien vieillir » : le grand âge sert encore une fois de variable d'ajustement

Ce mardi 18 juillet, la conférence des présidents de l'Assemblée nationale a acté une nouvelle fois le report de la proposition de loi « Bien vieillir » malgré les engagements du Gouvernement. La FESP dénonce une absence de considération inadmissible envers les personnes âgées.

Le 11 avril dernier, les débats sur la proposition de loi sur le « Bien vieillir » avaient été brutalement suspendus à l'Assemblée nationale. Le ministre Jean-Christophe Combe et la majorité présidentielle s'étaient alors « engagés » à ce qu'une « loi rapide et attendue » soit examinée.

Le texte avait *in fine* été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le 19 juillet 2023, puis décalé au lendemain avant d'être finalement supprimé. En choisissant d'expédier le texte en toute fin de session extraordinaire, le Gouvernement montrait déjà son désintérêt pour ce sujet d'une importance pourtant cruciale pour notre pays.

Avec ce nouveau report, **nous passons du désintérêt au mépris alors que nous traversons une crise démographique majeure**. Avec de telles décisions, l'inquiétude des familles et des tensions en matière recrutement dans cette filière est plus que légitime.

La FESP considère que le Grand âge mérite un débat sérieux et ne peut être considéré comme la variable d'ajustement du calendrier législatif du Gouvernement. Nos aînés méritent mieux que cela.

Un besoin de mesures urgentes

La FESP et les fédérations du secteur ont demandé sans délai des mesures d'urgence ainsi qu'une réforme pérenne des modalités d'organisation et de financem

nt de l'aide à domicile dans les territoires pour permettre de soutenir les structures et les familles. En effet, sans action forte et immédiate, ce sont 800.000 bénéficiaires dépendants à domicile qui ne pourront pas être accompagnés dans la prise en charge de leur vieillissement alors que 90% d'entre eux veulent rester à domicile.

Une loi de programmation permettrait enfin d'inscrire la problématique du grand âge comme une priorité que nous impose le choc démographique.

La FESP appelle à prendre des mesures de nature à créer les conditions d'une égalité d'accès à tous les acteurs contribuant au service public de l'autonomie et permettre au bénéficiaire, quel que soit le choix de la structure, d'être accompagné de manière homogène et sécurisée indépendamment de son lieu de résidence, et lui garantir ainsi le respect de son libre choix et la mise en place d'une véritable branche de l'autonomie.

La FESP appelle donc le Gouvernement et les parlementaires à remettre ce texte à l'ordre du jour le plus vite possible pour discuter sereinement de ces propositions et créer les conditions d'une société accueillante pour les personnes en perte d'autonomie.



Communiqué de presse



11 juillet 2023

Contact presse : Camilia M'HAMED-SAID – 06 98 18 63 00 – camilia.mhamed-said@vae-solis.com

À propos de la FESP

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.).

Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.

Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.